94° SALON DES ARTISTES MÉRIDIONAUX

Du 19 novembre au 7 décembre 2024 à la MAISON DES ASSOCIATIONS Espace Niel – 3 place Guy-Hersant – 31400 TOULOUSE

Métro Ligne B: station EMPALOT ou SAINT-AGNE/SNCF contact@artistes-meridionaux.fr

NOTICE EXPLICATIVE : EXPOSANTS

THÈME	« LA DUE »
	« LA RUE »
OBLIGATOIRE	Technique libre : peinture, dessin, gravure, sculpture, photo, vidéo,
	infographie, installations, arts décoratifs
INSCRIPTION	Date limite de réception des dossiers d'inscription (le cachet de la poste
	faisant foi):
	samedi 24 août 2024
	1) Envoyer à Alain SENTOURÉ
	27 rue ALEX-COUTET- Villa 27 - 31100 TOULOUSE :
	- le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli,
	- un chèque de 65 € à l'ordre de la Société des Artistes Méridionaux,
	- une enveloppe affranchie à votre adresse,
	- facultatif: un texte de présentation de l'œuvre (voir rubrique ci-dessous).
	2) Envoyer à contact@artistes-meridionaux.fr :
	- une photo NUMÉRIQUE de bonne définition de l'œuvre présentée et
	- une photo du format 30 x 30 cm (si vous en proposez un), dans le bon
	sens, avec NOM, titre et dimensions, en JPG d'au moins 1 Mo,
	- le scan du bulletin d'inscription (en plus de l'original papier envoyé au
	trésorier A. Sentouré).
	Merci d'enregistrer votre photo sous la forme :
	NOM D'ARTISTE - TITRE DE L'ŒUVRE - DIMENSIONS (largeur x hauteur).
	Seront refusés :
	→ Les dossiers incomplets, les photos papier, les envois recommandés, les
	Chronopost.
	Toute œuvre non conforme (hors cadre) aux dimensions annoncées sur la
	fiche d'inscription et sur la photo pour le catalogue sera refusée lors du
	dépôt (sans remboursement).
LES PRIX	GRAND PRIX DES ARTISTES MÉRIDIONAUX doté du trophée DARIUS et de
LLSFILIX	600 euros.
	PRIX DE LA VILLE DE TOULOUSE doté de 500 € et accompagné d'une
	exposition du Lauréat organisée par la SAM à l'Accueil de la Mairie.
	PRIX JEUNE TALENT du Conseil Départemental de la H.G. doté de 500 €
	(pour les artistes de moins de 50 ans).
	PRIX DU PUBLIC doté de 400 €.
	THIN DO I ODLIC GOLE GO 400 €.

NOMBRE ET FORMAT DES ŒUVRES

Vous devez présenter :

- ◆ Soit 1 ŒUVRE PLANE, tous supports et toutes techniques,
- format maximum de l'œuvre : largeur 130 cm, hauteur 230 cm,
- format minimum de l'œuvre hors cadre : 60 x 73 cm (20 points),
- encadrement (maxi 4 cm hors-tout) : simple baguette, boîtier américain ou bords de la toile peints.

Pour les photographes :

- format minimum du cliché de bonne définition 30 x 40 cm.

LES ŒUVRES SUR CIMAISES comporteront **OBLIGATOIREMENT** au verso un **système d'accrochage solide**, le NOM de l'artiste, son adresse, les mentions *haut* et *bas*.

- ◆ **Soit 3 VOLUMES maximum** qui seront présentés sur des socles blancs ou noirs impeccables.
- ◆ Soit 1 INSTALLATION ou 1 VIDÉO (matériel non fourni).

Vous pouvez présenter en plus :

◆ 1 TEXTE à envoyer avec la fiche d'inscription.

Vous avez la possibilité d'écrire un texte de présentation de l'œuvre. Ce texte (écriture manuscrite ou non, police libre) sera accroché tel quel à côté de la grande œuvre exposée. Il devra être collé sur un carton-plume au format 10 x 15 cm, sens horizontal ou vertical.

→ Les textes envoyés par mail seront refusés.

POSSIBILITÉ

◆ 1 ŒUVRE de format 30 x 30 cm hors tout, SANS système d'accrochage, sur le thème du Salon : « LA RUE »

Sont acceptées : toutes techniques sur support plat, ou avec faible relief, ou bas-relief maximum 5 cm.

Elle sera présentée sous forme de "mosaïque" à **l'Accueil au rez-de-chaussée** de la Maison des Associations.

Si vous présentez ce format 30 x 30 cm, veuillez joindre à votre dossier d'inscription la photo de cette œuvre et le fichier nommé : NOM D'ARTISTE - TITRE - 30 x 30 cm.

→ La commission d'accrochage est souveraine dans ses décisions.

VENTE DES OEUVRES

La SAM n'intervient pas dans le déroulement des ventes qui doivent être négociées directement entre artiste et acheteur en dehors de la Maison des Associations. La SAM ne perçoit aucune commission.

,	
SÉLECTION	La sélection se fait à partir des photos des œuvres présentées.
DES ŒUVRES	La photo numérique retenue sera utilisée pour la reproduction dans le catalogue.
COVICES	 → <u>Attention</u>: les œuvres non conformes à la photo acceptée par le jury, ou non conformes aux dimensions mentionnées dans le bulletin d'inscription seront refusées lors du dépôt.
	Le jury est composé de tous les Sociétaires. Sa décision est sans appel. Vous serez informé par mail de votre sélection ou de votre non-sélection courant septembre.
	Dans l'intérêt du Salon et des exposants eux-mêmes, il est instamment demandé aux artistes de ne pas exposer les œuvres présentées au 94° Salon dans d'autres galeries ou manifestations de la Région.
CATALOGUE	Le catalogue couleur (20,5 x 20,5 cm) comportera une reproduction par
	page de l'œuvre retenue pour le Salon.
	La reproduction du 30 x 30 cm sera également publiée.
DÉPÔT	Sont concernées toutes les œuvres, planes ou en volume.
DES	IMPÉRATIVEMENT : le vendredi 15 novembre 2024 de 11 h à 19 h et le
ŒUVRES	samedi 16 novembre de 11 h à 14 h selon un planning à respecter
	scrupuleusement pour des raisons imposées par le service de sécurité. Vous recevrez ce planning
	par mail quelques jours avant le début de l'exposition.
	Les sculpteurs doivent apporter des socles blancs ou noirs impeccables. (Voir avec la SAM pour les dimensions : ascenseur 90 x 90 x 190 cm ou escalier 2 ^e étage).
	Les œuvres acheminées par transporteur seront emballées de telle sorte que leur retour soit aisé. L'exposant commandera lui-même son transporteur pour le retrait.
	→ Si vous ne l'avez pas fait en amont sur le site, le jour du dépôt des œuvres, vous devrez vous inscrire obligatoirement sur deux créneaux de présence dans la grille des permanences.
VERNISSAGE	Mardi 19 novembre 2024 à 17 h 30.
ET HEURES	L'exposition sera ouverte du 19 novembre au 7 décembre 2024,
D'OUVERTURE	du lundi au samedi de 10 h 00 à 18 h 00.
	Elle sera fermée le dimanche.

RETRAIT DES	Lundi 9 décembre 2024 de 11 à 19 heures.
ŒUVRES	Comme pour le dépôt, un planning vous sera adressé.
	Aucun retrait ne sera possible avant cette date.
	Passé ce délai, la SAM ainsi que la MAISON DES ASSOCIATIONS déclinent
	toute responsabilité quant à la conservation des œuvres.
RESPONSABILITÉ	La Société des Artistes Méridionaux décline toute responsabilité pour les œuvres déposées.
	Chaque artiste contractera les assurances qu'il jugera nécessaires.
	L'exposant autorise pour tous les médias et les différents réseaux sociaux
	la reproduction de ses œuvres.
PUBLICITÉS	- Édition du catalogue avec coordonnées et reproduction d'une œuvre
PRÉVUES	(+ le 30 x 30 cm éventuellement) pour chaque exposant.
	- Articles dans la presse.
	- Publicités dans LA DÉPÊCHE DU MIDI, ARTENSION, CLUTCH, ARTISTES OCCITANIE, MA MAISON, MAG DÉPARTEMENT
	- Radios et sites Internet.
	- Affiches 120 x 176 cm dans les panneaux lumineux de la ville et 500 et affiches de format A3.
	- Envoi de plus de 3 000 invitations papier et distribution de 10 000 flyers.
	- Reproduction des œuvres sur le site Internet :
	www.artistes-meridionaux.fr
CONTACTS	- www.artistes-meridionaux.fr
	- contact@artistes-meridionaux.fr

La participation au Salon implique l'adhésion sans réserve aux conditions ci-dessus.

94e SALON DES ARTISTES MÉRIDIONAUX Du 19 novembre au 7 décembre 2024 à la MAISON DES ASSOCIATIONS Espace Niel – 3 place Guy-Hersant – 31400 TOULOUSE

Métro Ligne B: station EMPALOT ou SAINT-AGNE/SNCF - contact@artistes-meridionaux.fr